

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2024

Délibération CA_20241220_6

Marché d'acquisition de fournitures de type pharmacie entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de La Nièvre : attribution des marchés

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du bureau en date du 17 mai 2024 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour la passation d'un marché de fournitures de type pharmacie ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en date du 20 novembre 2024 ;

DECIDE :

Article unique. Les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures de type pharmacie avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, en date du 20 novembre 2024, tels que mentionnés dans l'annexe ci-jointe sont approuvés et le SDIS 45, coordonnateur, est autorisé à les signer.

FLEURET Marc